

1

Dépôt : M. Yves Cruchten
17 juillet 2018
PL N° 7284

MOTION

La Chambre des Députés,

- vu la loi en projet relative à l'aménagement du contournement routier de Bascharage ;
- vu que ce contournement est inscrit dans la stratégie globale pour une mobilité durable « Modu 2.0 » en phase 1 de réalisation de même que dans le projet de Plan Directeur Sectoriel « Transports » ;
- considérant que ce projet sera à compléter par un contournement routier de Dippach, également prévu dans le plan sectoriel, et notamment dans la phase 3.

invite le Gouvernement

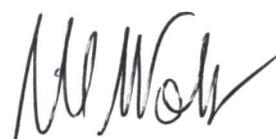
- à entamer les études relatives au projet d'un contournement routier de Dippach dans les délais les plus brefs possibles afin que ce projet puisse être réalisé sans retard;
- à veiller à ce que l'impact de la réalisation du contournement de Bascharage sur l'environnement et sur l'homme soit réduit au minimum durant la phase de construction ;
- à étudier l'impact du contournement de Bascharage sur les flux de trafic passant par le rond-point « Biff » et la Collectrice du Sud (N31/E44) en direction de la frontière et de prendre le cas échéant les mesures nécessaires pour améliorer le flux de circulation automobile.


Hahn Max


Yves Cruchten


Josée Lorsche


MARCO SCHANK


MICHEL WOLTER